



**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABAROCHE
DE LA SEANCE DU VENDREDI 21 décembre 2018**

Sous la présidence de Monsieur Bernard RUFFIO, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00.

Monsieur le Maire sollicite et obtient l'autorisation d'inscrire un point divers à l'ordre du jour.

Présents : M. RUFFIO Bernard, Mme OLRY Catherine, Premier Adjoint Maire, M. VILMAIN Alain, Deuxième Adjoint, Mme Marie VOINSON, Troisième adjoint, M. Philippe RENARD, Quatrième Adjoint, Mme ROUSSELOT Suzanne, M. MARSCHALL Alain, Mmes MULLER Sabine, DEMANGEAT Véronique, M. Laurent COUTY, M. PARMENTIER Marc, Mme WURTZ Maryline, MM. FORMWALD Fabien, KLINKLIN Arnaud, Mmes BARTHELME Déolinda, MARTIN Gabrielle, MM. MARCHAND Jean-Michel, SCANDELLA Yves, Mme MERCKLE Catherine.

Absents excusés : M Fabien FORMWALD qui a donné procuration à Catherine OLRY, Première adjoint, M. Arnaud KLINKLIN qui a donné procuration à Marc PARMENTIER.

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente,
- 2) Prix de l'eau et de l'assainissement applicable à compter du 1^{er} semestre 2019,
- 3) Usage du droit de préemption urbain,
- 4) Demandes de subventions pour les travaux à la salle des fêtes,
- 5) Concession au profit de M. Girard,
- 6) Frais d'inscription au 101^{ème} Congrès des Maires,
- 7) Préemption de parcelles forestières,
- 8) Tarifs de location des salles,
- 9) Communications,
- 10) Divers.

POINT 1 – Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Fabien FORMWALD intègre la séance.

POINT 2 – Prix de l'eau et de l'assainissement applicable à compter du 1^{er} semestre 2019

Le conseil examine le prix de l'eau et de l'assainissement à appliquer à partir du 1^{er} semestre 2019. Le prix de l'eau passe de 3.20 € à 3.30 € HT et l'assainissement passe de 1.60 € TTC à 1.70. Les autres tarifs fixes restent inchangés.

POINT 3 – Usage du droit de préemption urbain

La parcelle cadastrée section 15 N°254 d'une contenance de 9,82 ares est à vendre u prix de 2000 €. Cette parcelle est classée en espace boisé protégé. Le conseil décide de préempter à l'unanimité.

POINT 4 – Demandes de subventions pour les travaux à la salle des fêtes

Le conseil municipal sollicite les subventions possibles pour les travaux à intervenir à la salle des fêtes auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

POINT 5 – Concession au profit de M. GIRARD

M. GIRARD sollicite une concession sur la parcelle communale cadastrée section 3 parcelle 1076. Cette concession pour une surface de 3 ares sera accordée moyennant une redevance annuelle de 50€.

POINT 6 – Frais d'inscription au 101^{ème} Congrès des Maires

Le Maire de Labaroche a assisté au 101^{ème} Congrès des Maires de France à Paris. Les frais d'inscription se montent à 95 €. Le conseil décide que les dits frais seront pris en charge par la commune.

POINT 7- Préemption de parcelles forestières

Dans le cadre de la succession de M. Gilbert FLORENCE, les parcelles forestières cadastrées section 7 N°128-141-142-144 et 154 sont à vendre. La commune étant propriétaire voisin, elle peut user de son droit de préemption. Le conseil estime que les parcelles présentent un intérêt et décide de préempter au prix de trente euros l'are.

POINT 8 – Tarifs de location des salles

Le conseil municipal décide d'harmoniser la location de la salle de la maison de la musique avec les tarifs « petites salles » de la MDA.

POINT 9 – Programme ONF pour 2019

Après avis de la commission compétente, le conseil municipal adopte le projet de travaux 2019, l'état des coupes 2019 et l'état d'assiette pour 2020 présentés par l'ONF.

POINT 10 – Communications

- Le spectacle de Noël pour les enfants aura lieu le 26 décembre à la MDA
- Fabien FORMWALD a assisté à la soirée organisée par les organisateurs du Tour d'Alsace Cycliste
- Suzanne ROUSSELOT rappelle que l'association anti compteurs LINKY à Labaroche souhaite qu'un article paraisse dans le Barot'ché. Les modalités seront définies.

La séance est levée à 21H15.

Le prochain conseil aura lieu le 25/01/2019 à 20h00.

LABAROCHE, le 27 décembre 2018/DP/EV

Le Maire,

Bernard RUFFIO

